

Damgan

Villa Sainte-Anne. Du plomb dans l'aile

Gabriel Simon

L'affaire de la villa Sainte-Anne était devant la justice, hier, à Rennes. L'annulation de la délibération concernant la vente par la commune de la propriété au groupe Giboire a été demandée. Le rapporteur du dossier a évoqué une « irrégularité grave ».

L'audience du tribunal administratif aurait dû se tenir en mai. Elle a été renvoyée à hier, car il fallait le contrat de cession de l'ensemble immobilier.



La commune de Damgan va-t-elle devoir reprendre le dossier de la villa Sainte-Anne à zéro ? On s'achemine vers cette hypothèse. Le tribunal administratif n'a pas rendu de décision, mais les conclusions du rapporteur sont sans appel. Il a demandé au juge, non seulement, d'annuler la décision prise, le 6 juillet 2012, par le conseil municipal de choisir la société OCDL (filiale du groupe Giboire) et de lui vendre la propriété pour 1 M€, mais aussi de faire résilier le contrat de cession. À l'issue de l'audience, M^e Jean-Pierre Delvigne, avocat de Claude Le Monnier, à l'origine de cette action en justice, se montrait assuré : « En droit administratif, le tribunal suit généralement les conclusions du rapporteur ».

Un projet plus modeste

Le 6 juillet 2012, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de lancer cet aménagement urbain jugé indispensable pour le développement de Damgan. La villa Sainte-Anne est, en effet, une belle propriété au bord de la Grande plage, idéale pour faire une résidence tourisme. C'était aussi un joli coup réalisé par le maire de l'époque, Alain Daniel, qui a su persuader les

Sœurs de la Charité de vendre à la commune cette ancienne colonie de vacances pour 700.000 €. Seulement, le projet d'hôtel avec piscine et 90 logements qu'il présente en 2010, est accueilli par un tir nourri de l'opposition municipale et de son association Damgan Autrement, alors que la préfecture se montre elle aussi réticente. Le maire sort son plan B en conseil du 24 février 2012 : un hôtel de standing de 30 chambres, joint à une petite copropriété de quinze logements. Ce projet, plus modeste, est signé du groupe Giboire.

Lever la suspicion

Les plans présentés lors de cette réunion reçoivent l'aval de l'ensemble du conseil qui apprécie que l'architecture de la villa soit maintenue. Mais coup de théâtre, Alain Daniel annonce qu'il faut reporter la décision, car, en tant qu'avocat, il a pour client le promoteur Giboire, et que pour lever toute suspicion, il faut reprendre la procédure et lancer un appel d'offres. Ce qui est fait en mars. Le 6 juillet, le conseil est de nouveau réuni. Alain Daniel annonce que douze dossiers ont été retirés, mais qu'un seul projet a été soumis, celui du groupe

Giboire, le même présenté cinq mois plus tôt. Ce dernier est donc retenu et la voie est libre pour le permis de construire.

Le sujet avant l'examen

C'est cet enchaînement de fait qui a été dénoncé, hier, par le rapporteur, pour qui « la commune a méconnu le principe d'égalité de traitement des candidats et a favorisé l'un d'entre eux ». « C'est comme un examen dont l'un des candidats aurait eu le sujet avant », a dit Yann Simon, parlant « d'une irrégularité d'une gravité particulière ». Claude Lemonnier était présent à l'audience. Résident secondaire à Damgan et directeur financier d'un groupe à Paris, il ne s'interdit pas de poursuivre cette affaire sur le plan pénal. Son avocat a évoqué, hier, « un délit de favoritisme », en demandant aussi au tribunal d'annuler le permis de construire. « On est en présence d'un projet qui va bétonner le littoral ». « Je ne fais pas autre chose que de défendre le contribuable de Damgan, commente Claude Le Monnier. La villa Sainte-Anne aurait dû être revendue 3 M€ et elle va coûter 2.000 à 3.000 € par foyer fiscal ».

social



du centre de Billiers, Christian de l'espace autonomie seniors.

et de Stéphanie Panhaleux, thérapeute. « Les ateliers de création permettent de mettre en confiance les individus de leur personnalité », explique-t-elle. L'espace autonomie seniors aux personnes de plus de 65 ans et plus particulièrement celles qui ont une perte d'autonomie, et le centre de Billiers interviennent à des moments différents du parcours de la personne, et pour des raisons également différentes, mais ils sont tous deux animés par la volonté de accompagner celle-ci vers un meilleur être.

que

autonomie seniors à Muzillac :
02.97.41.82.00 à Muzillac.
pour la posture et réadaptation
Muzillac : tél. 02.97.48.61.61.

Concurrence

Le conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 19 juin (Le Télégramme du 20 juin), d'adhérer au groupe de commande proposé par le groupe (Syndicat énergies du département). Ce dernier propose de travailler comme coordonnateur technique auprès des futurs clients.

Opportunités de prix

La prise en compte des besoins sur le territoire permettra de bénéficier de meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. Les équipements communaux sont actuellement concernés au 1^{er} janvier 2015. L'adhésion au groupe

Conseil. Lotissement Hervé-Bazin : projet revu